Vote électronique : un usage risqué pour un avantage démocratique restreint : il y a mieux à faire de lInternet : la votation genevoise prend le problème par le mauvais bout

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (2009)**

Heft 1810

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1013798

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Vote électronique: un usage risqué pour un avantage démocratique restreint

Il y a mieux à faire de l'Internet: la votation genevoise prend le problème par le mauvais bout

Jean-Daniel Delley (26 janvier 2009)

Le 8 février prochain, le corps électoral genevois dira s'il accepte l'exercice du droit de vote par l'Internet. Entre 2003 et 2006, le canton a multiplié les expériences, sous la houlette et avec l'aide financière de la Confédération. Il s'agit d'introduire maintenant ce mode d'expression civique dans le droit ordinaire.

A première vue, l'intention ne peut que séduire. Pourquoi négliger un canal d'expression qui promet de faciliter la participation civique? Les sceptiques pointent du doigt la sécurité du vote. On connaît les failles des systèmes de paiement électronique. Si des pirates parviennent à piller des comptes bancaires, pourquoi ne seraient-ils pas capables de détourner des votes? Et, problème plus grave encore, la traçabilité du vote n'est plus garantie. Finis les contrôles par des citoyens jurés lors des opérations de vote et de dépouillement. Dorénavant ces contrôles seront délégués à des experts en informatique. Finis le recomptage des voix en cas de résultat incertain, puisque le vote électronique est dématérialisé. De plus l'évolution constante de l'informatique exige une mise à jour permanente et coûteuse des systèmes de sécurité. La méfiance d'une grande partie de la communauté informatique à l'égard de ce projet ne rassure pas.

Le doute quant à l'efficacité de cette modalité de vote est également permis. Vu la complexité des opérations à exécuter – introduction de codes d'identification interminables –, le vote par correspondance, simple et rapide, restera dominant et aucune des expériences de vote électronique – au-delà d'une curiosité initiale – n'a suscité une augmentation significative de la participation.

Pourtant l'intérêt de l'Internet pour la participation démocratique est indéniable. Non pas tant pour le vote que pour les débats qui le précèdent. L'interactivité que permet ce médium pourrait profondément transformer et élargir la traditionnelle procédure de consultation en matière législative. Et l'exercice de la démocratie directe serait stimulé par la possibilité de signer électroniquement référendums et initiatives. Le projet de vote par l'Internet a englouti des sommes considérables et focalisé l'intérêt des autorités, au détriment des possibilités nouvelles de participation des citoyennes et des citoyens offertes par cette technique. Comme le note le président du Groupement des utilisateurs Linux et des logiciels libres (GULL), *«on a pris le problème par le mauvais bout»*.

Une aide sociale «intelligente» serait possible

Face à la pauvreté, il y a de fausses économies qui désavantagent les bénéficiaires tout en coûtant plus cher aux contribuables

Invité: Paul Ignaz Vogel (26 janvier 2009)

Julia D. (nom fictif) a peur des souris. Qu'il en grouillait dans les écuries de son lointain village d'origine! Réfugiée en Suisse, elle a vécu dans une vieille ferme infestée de loirs. Sur sa demande, les autorités communales sont alors intervenues rapidement. Ses enfants (11 et 8 ans), qu'elle élève seule, vont à l'école et elle complète aussi ses connaissances. Elle ne veut pas entendre parler d'un conflit culturel entre sa patrie